

LYON

5 Octobre 40

Commissariat spécial
de Lyon

Le Commissaire Divisionnaire
Chef des services de Police spéciale

N°1025

à Monsie

15

Le Commissaire divisionnaire
de Police spéciale

N°1025

4° Division
1° Bureau

LYON, le 5 Octobre 1940

En vous faisant retour d'une pièce com-
muniquée, relative à la demande formulée par Monsieur
Edmond VERVA, trésorier du Syndicat Professionnel du
Spectacle, qui désire organiser des spectacles, j'ai
l'honneur de vous fournir les précisions ci-après :



Il n'est nullement question de manifestations de
bienfaisance. Le syndicat du spectacle en voulant
procurer les moyens d'existences aux artistes lyonnais
et aux artistes réfugiés, a créé une troupe composée
uniquement de professionnels. Monsieur VERVA en est le
directeur artistique.

Pour le moment, les artistes ne sont pas rétribués,
ils ne perçoivent que le montant de leurs frais person-
nels. Par la suite, ils seront rétribués en rapport
de leur cachet. Le but de cette troupe est celui du
syndicat : rénover l'art théâtral et redonner à celui-
ci sa vitalité passée, en faire l'instrument de l'édu-
cation de la classe ouvrière, en lui donnant le gout
du beau, mettre le théâtre à la portée de toutes les
bourses et s'opposer à la propagation de distractions

./...

./....

malsaines.

LYON Les représentations auront lieu dans diverses salles de la ville et à l'extérieur dans les limites des moyens de transport. Plusieurs spectacles ont été présentés, mais les frais d'organisation trop élevés, semblent rendre à l'exploitation déficitaire.

Cette troupe présente des spectacles d'opérettes, opéras-comiques, opéras, comédies, scènes de music-hall. Tous les textes sont soumis au visa de la censure.

Cette association d'artistes français est plutôt une coopérative qui cherche, non pas, à se procurer de grosses ressources, mais à assurer à ses collaborateurs, les moyens d'existence indispensable à leur famille.

Le Commissaire divisionnaire
de Police spéciale :

N° 1025

LYON, le 6 Octobre 1940

1^{re} Division
I^{er} Bureau

En vous faisant retour d'une pièce com-
muniée, relative à la demande formulée par Monsieur
X... de Lyon, directeur du Syndicat Professionnel des
Spectacles, qui désire organiser des spectacles, j'ai
l'honneur de vous fournir les précisions ci-après :

Il n'est nullement question de manifestation de
financière. Le syndicat du spectacle ne pouvant
procéder aux moyens d'existence aux artistes lyonnais
et aux artistes étrangers, a créé une troupe composée
uniquement de professionnels. Monsieur X... en est le
directeur artistique.

Pour le moment, les artistes ne sont pas rétribués,
ils ne perçoivent que le montant de leurs frais perso-
nels. Par la suite, ils seront rétribués en rapport
de leur cachet. Le but de cette troupe est celui du
syndicat : rénover l'art théâtral et redonner à celui-
ci sa vitalité passée, en faire l'instrument de l'édu-
cation de la classe ouvrière, en lui donnant le goût
du beau, mettre le théâtre à la portée de toutes les
bourses et s'opposer à la propagation de distractions

M^r Puyet

Comme suite à la demande de M^r Verwa
chion du syndicat du spectacle, qui sollicite
d'autorisation d'organiser des spectacles, j'ai
l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est
nullement question de manifestation de bienfaisance.
Le syndicat du spectacle, en voulant procurer
les moyens d'existence aux artistes lyonnais et
aux artistes réfugiés, a créé une troupe composée
uniquement de professionnels, M^r Verwa
chion en est le directeur artistique. Pour le moment les
artistes ne sont pas rétribués, ils ne perçoivent
que le montant de leurs frais personnels. Par
la suite ils seront rétribués en rapport de leur
cachet. Le but de cette troupe est celui du
syndicat; relever l'art théâtral et redonner
à celui-ci sa vitalité passée, en faire l'instrument
de l'éducation de la classe ouvrière, en lui
donnant le goût du beau, mettre le théâtre
à la portée de tous les bairiens et s'opposer
à la propagation de distractions malsaines.
Les ~~scènes~~ sont donc représentations surtout
lun dans divers salles de la ville et à
l'extérieur dans les lieux de moyen de transport.
Plusieurs spectacles ont été présentés, mais
les frais d'organisation trop élevés semblent
rendre l'exploitation déficitaire.

Cette troupe présente des spectacles
d'opérettes, opéras, comiques, opéras, comédies

scènes de

✓ music-hall. Bien que toutes les présentations
soient classiques, tous les textes sont
soumis ^{au} ^{vie} de la censure.

Cette ~~proposition~~ association d'artistes français
est plutôt une coopérative, qui cherche
non pas, à se procurer de fructueuses résidences,
mais à assurer à ses collaborateurs des
moyens d'existence indépendants à leur famille.